

n° 29

Date de publication
30 août 2017

Date d'observation
29 août 2017

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Maïs**
 - Estimation des humidités du grain, bilan chrysomèle.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



Maïs

Réseau

Ce bulletin fait état des observations réalisées en ce début de semaine sur 13 des 46 parcelles déclarées à ce jour dans le réseau Auvergne (3 dans l'Allier, 10 dans le Puy-de-Dôme).

Stade et état des cultures

Les fortes chaleurs provoquent une avancée rapide des stades, 2 parcelles sont au stade ensilage, 4 grains pâteux et 6 parcelles sont notées grains durs.

• Prévisions des stades de récolte du maïs

Cette année, les sommes de températures sont à nouveau très élevées, et 2017 s'annonce comme très précoce pour la récolte des maïs.

Nous vous proposons une estimation des **dates d'arrivée des humidités du grain** à 35 ou 32%, en fonction des sommes de température.

	Date de semis		
Aulnat	10-avr	20-avr	01-mai
1700 °C grain 35%	29-août	31-août	02-sept
1800 °C grain 32%	05-sept	08-sept	11-sept
1930 °C grain 32%			

Les valeurs d'Issoire sont très proches de Vichy

	Date de semis		
Vichy	10-avr	20-avr	01-mai
1700 °C grain 35%	01-sept	03-sept	04-sept
1800 °C grain 32%	10-sept	13-sept	
1930 °C grain 32%			

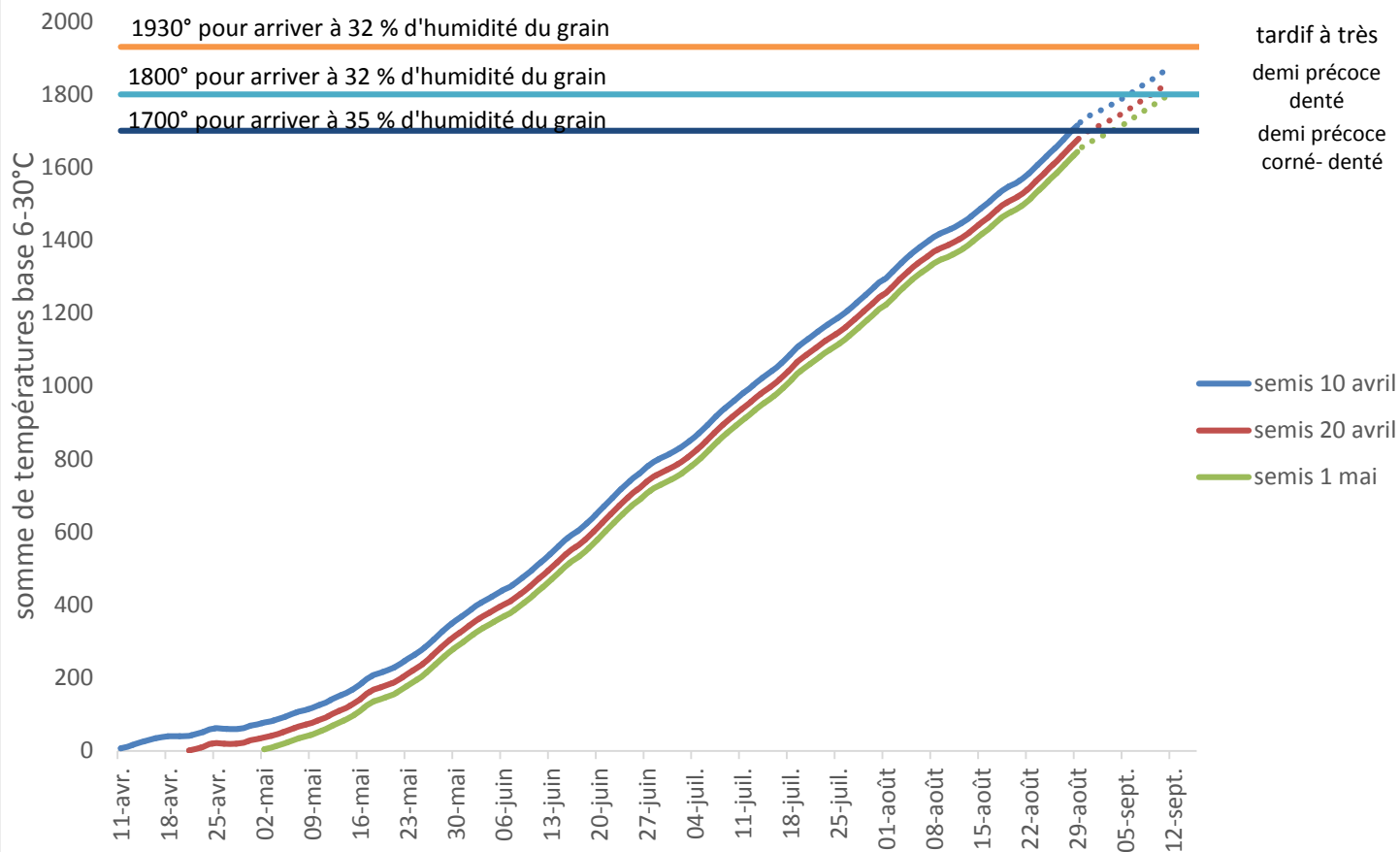
1700° = variété précoce corné-denté

1800° = variété demi-précoce denté

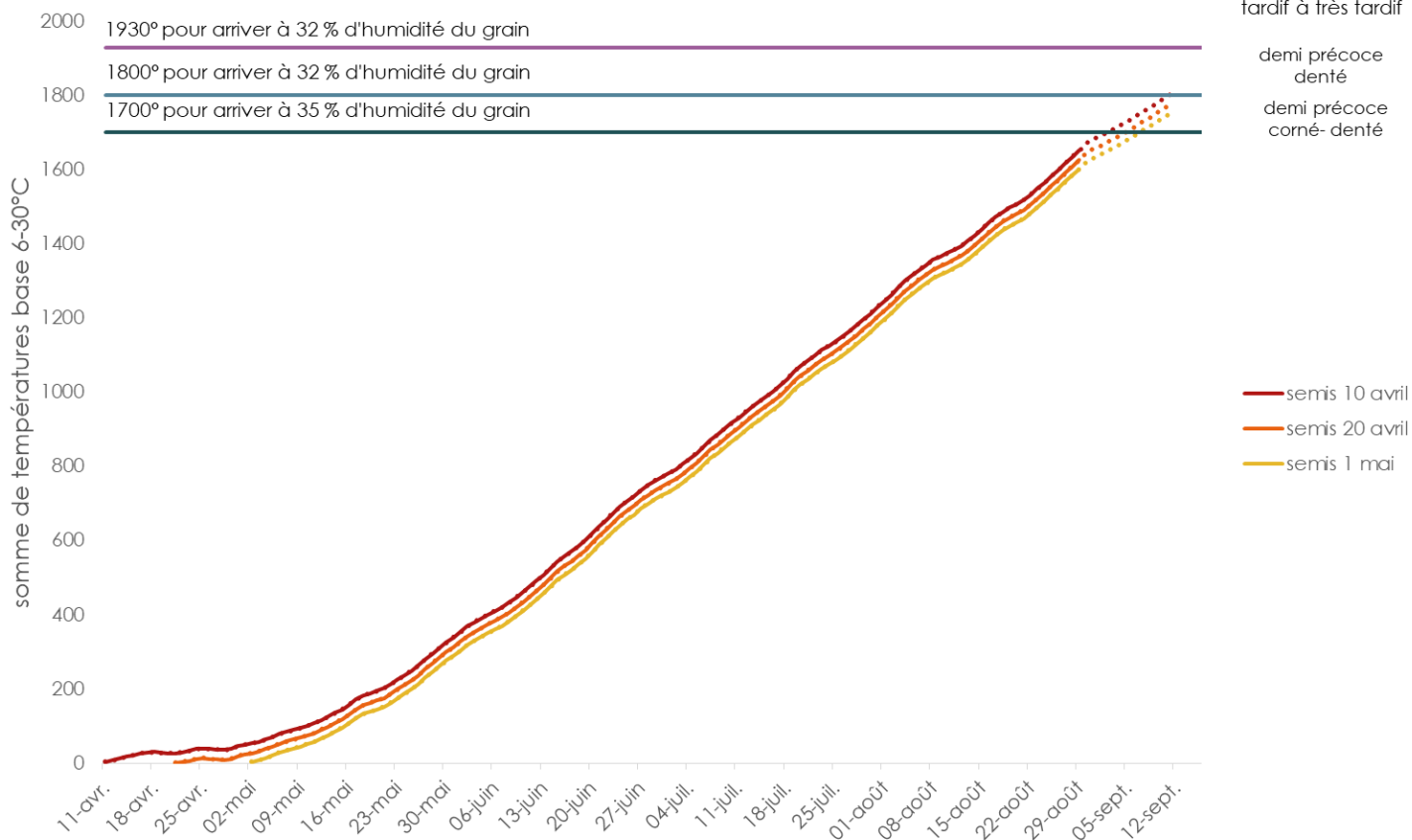
1930° = variété tardive à très tardive

Les variétés cornées-dentées les plus précoces, devraient atteindre 35% d'humidité du grain cette fin de semaine pour les semis du 10 avril et début de semaine prochaine pour les semis de fin avril, ceci pour les valeurs de la station d'Aulnat. A Vichy ce stade devrait être atteint la semaine prochaine.

Somme de températures pour atteindre le stade 35 et 32% humidité du grain (Station Aulnat)



Somme de températures pour atteindre le stade 35 et 32% humidité du grain (Station Vichy)



Situation des bioagresseurs (ravageurs et maladies)

Réseau Chrysomèles

○ Observations/ Reconnaissance

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère invasif originaire d'Amérique (photo 1). On le retrouve aujourd'hui en Europe Centrale, en Italie et en France (Alsace, Rhône-Alpes et dans le Sud-Ouest).

Les larves provoquent le plus de dégâts : attaques par foyers ou taches dans la parcelle, racines coronaires dévorées, verse végétative avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent la conséquence d'un stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dégâts : ils se nourrissent de la cuticule des feuilles, puis des soies, de pollen, de grains du sommet de l'épi. Depuis 2014, cet insecte n'est plus organisme de quarantaine. Les parcelles touchées ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.



Photo 1 : chrysomèle du maïs

○ Piégeage

Le suivi de ce ravageur est réalisé dans le cadre du BSV. L'objectif du réseau en Auvergne est de détecter une éventuelle présence de ce coléoptère dans la région. Un réseau de piégeage est mis en place début juillet, les pièges (photo 2) sont relevés chaque semaine jusqu'à la fin du mois d'août. Les pièges sont positionnés le long des grands axes routiers de la région en zone de production de maïs, plutôt vers les aires de stationnement des poids lourds, suspecté de transporter l'insecte.



Photo 2 : Piège à phéromone pour la capture des chrysomèles

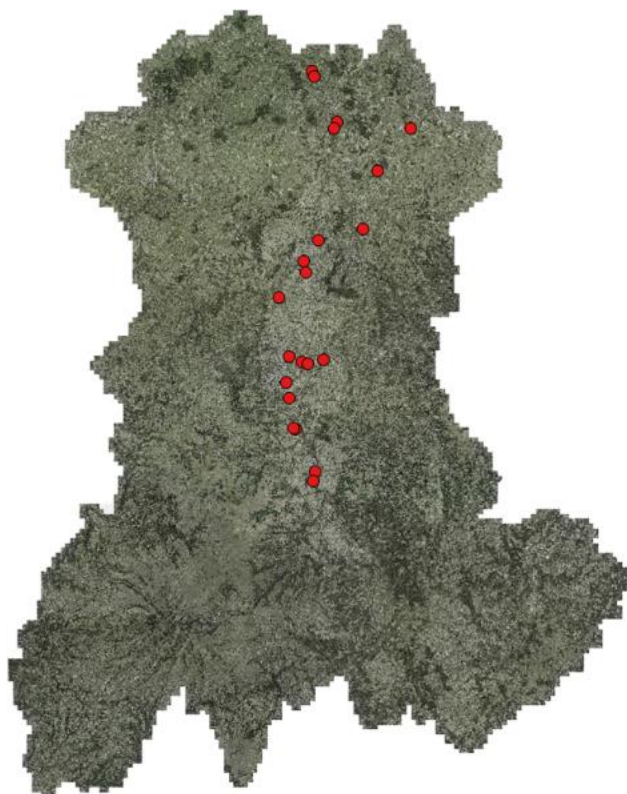


Figure 1 : points de surveillance de la chrysomèle en Auvergne

- Analyse indicative du risque/seuil de nuisibilité

Pas de capture de chrysomèle cette année.



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>



Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT